

Délibération n°

D_2023_06_24_54

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Absents : 6
- Pouvoirs : 4
- Suffrages exprimés :
 - * pour : 17
 - * contre : 0
 - * abstention : 0

Date de la convocation :

8 juin 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
MAIRIE DE SALES**

Séance du 14 juin 2023

L'an **deux mil vingt-trois** et le **14 juin à 20 heures**, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

Titulaires présents : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Sylvain BISTON, Hugues ALLARD, Estelle MARCHAIS, Samuel COTTEREAU, Remy BERTHOD-ONFROY, Valérie ROLLIER, Serge RAVOIRE, Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration : Mme Genevieve BOUCHET à M. Jean-Luc FALGUERE, Mme Mélanie CONSCIENCE à Mme Catherine RABASSO, Mme Marlène JACQUET à M. Remy BERTHOD-ONFROY, Mme Viviane RABATEL à M. Yohann TRANCHANT

Absents excusés : Mme Fabienne BROISSAND – M. Guillaume MAGNIN

Secrétaire de séance : Mme Estelle MARCHAIS

OBJET – CESSION DE LA PARCELLE B N° 754 SITUÉE AU LIEUDIT « TIGNY » A MMES MALLINJOURD JULIE ET LAURENCE

Rapporteur : M. Roger CHARVIER, adjoint en charge de l'urbanisme

Monsieur le rapporteur rappelle au Conseil Municipal la délibération n° D_2022_09_21_44 prise le 21 septembre dernier relative à un échange de parcelles, situées au lieudit « Tigny », avec Mmes MALLINJOURD Julie et Laurence pour régularisation foncière et acquisition du parking.

Il précise qu'il a été omis d'inclure dans la délibération ci-dessus, la cession de la parcelle B n° 754, située à Tigny, d'une surface de 436 m², à Mmes MALLINJOURD Julie et Laurence.

Il a été convenu avec Mmes MALLINJOURD Julie et Laurence un prix au m² de 1.50 € soit un montant total de 654 € - frais de notaire à charge de Mmes Mme MALLINJOURD Julie et Laurence.

Monsieur le rapporteur propose au Conseil Municipal la cession de la parcelle B n° 754 d'une superficie de 436 m² au prix convenu avec les acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle B n° 754 d'une superficie de 436 m² au prix de 1.50 €/m² à Mmes MALLINJOURD Julie et Laurence soit un montant total de 654 € ;
- **DIT** que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs ainsi que ceux des éventuelles servitudes à constituer ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession ainsi que tout document y afférent ;
- **MANDATE** l'Office Notarial, Selarl 1600 Notaires de RUMILLY (74150), de préparer ledit acte ;

Ainsi fait à Sâles, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sales, le 16/06/2023

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT

La Secrétaire de séance

Mme Estelle MARCHAIS

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 21/06/2023

Et de la publication le : 22/06/2023